



Délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 01

Votants : 14

Date de Convocation du Conseil Municipal :
28 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux, le sept novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelynne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Christian PETRINI.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET et Florence RIUS.

Absents : Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

2022-59 Délibération relative au versement d'un don au CCAS de la commune de Rontalon

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

La commune de Rontalon a souhaité renouveler son mobilier de bibliothèque et a gracieusement offert à la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle l'ancien mobilier, encore fonctionnel, composé de deux travées simples, dix travées doubles, une quinzaine de serre-livres, trois bacs CD, sept bacs pour albums BD, une desserte pour transporter les livres, un meuble vinyl, un présentoir à revue composé de douze casiers, six tables, une vingtaine de chaises, douze blocs podium pour un espace enfant, quinze panneaux de signalétique et d'un bureau. Ces équipements font partie d'une gamme encore produite par la société DPC. Il sera donc encore possible de compléter ce mobilier.

Le Bureau a proposé qu'un don soit fait au CCAS de la commune de Rontalon et ainsi témoigner la reconnaissance de la commune.

VU la proposition du Bureau de faire un don d'un montant de 200,00€ au CCAS de la commune de Rontalon,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** un don d'un montant de 200,00€ au CCAS de la commune de Rontalon.

Pour pouvoir effectuer le versement de cette subvention, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire comme suit :

Section Fonctionnement	Crédits	Débits
65888 Autres	+200,00 €	
022 Dépenses imprévues		-200,00 €
TOTAL	+200,00 €	-200,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prélevés sur les dépenses imprévues du budget principal de la commune tel que proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Chani PETIT

